

**CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LA COMMUNE DE
MATOURY
Pour la période 2007-2009**

Il est convenu entre :

la commune de Matoury, représentée par Monsieur Jean Pierre Théodore ROUMILLAC, Maire,

et

l'État, représenté par Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE, Préfet de la Région Guyane,

de mettre en œuvre par tout moyen, un Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour la période 2007-2009, renouvelable une fois sur la base d'une évaluation des actions menées.

Préambule :

L'objectif fixé par le Comité interministériel des Villes de mars 2006 est de concentrer les moyens humains et financiers sur des territoires prioritaires d'intervention afin de traiter des thèmes relatifs à l'économie et l'insertion, la réussite éducative, la prévention et la tranquillité publique, l'environnement urbain et enfin, l'accès à la santé et aux soins.

La collectivité et l'État se sont donc attachés, à la suite d'un diagnostic, à repérer les territoires rencontrant les plus grandes difficultés sur un ou plusieurs de ces thèmes et à proposer des priorités et stratégies d'intervention sur ces quartiers.

Les plans d'actions qui en découlent doivent être réalisables et produire des résultats dans un délai de 3 ans. Les stratégies opérationnelles précisent à la fois les modalités d'intervention (promotion de l'action, accompagnement ...) et les objectifs (curatif, préventif, observation ...) poursuivis.

L'ensemble de cette démarche amène les partenaires à concentrer la majorité des moyens sur les quartiers de catégorie 1 et sur les thèmes à traiter en priorité.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

L'objet du Contrat est la mise en œuvre en commun de moyens visant à améliorer les conditions de vie des populations les plus en difficultés dans certains quartiers de la commune.

Ces actions ne viennent pas en substitution des actions normales des acteurs publics (« droit commun ») sur ces territoires mais visent à les renforcer par des moyens humains et financiers supplémentaires et ciblés.

Cependant s'il est constaté qu'aucune action n'est menée alors qu'elle s'avère indispensable, les partenaires pourront décider de l'initier et de l'expérimenter.

Le contrat se compose donc du présent document et de plusieurs annexes comprenant :

- le diagnostic (annexe 1)
- la cartographie des territoires prioritaires (annexe 2)
- le contenu des interventions territorialisées, les stratégies d'intervention et le plan d'action (annexe 3)
- le dispositif de pilotage et d'animation (annexe 4)

ARTICLE 2 : DUREE ET AVENANTS

Le présent contrat a une durée de 3 ans (2007-2009) renouvelable une fois sous réserve d'en avoir évalué l'efficacité. Lors du renouvellement, certaines orientations pourront être revues.

Il est assorti d'un plan d'action 2007. Chaque année ce plan d'action sera revu et fera l'objet d'un avenant.

Si de nouveaux partenaires souhaitent participer au CUCS, ils pourront être intégrés à tout moment au présent contrat par avenant.

ARTICLE 3 : GEOGRAPHIE PRIORITAIRE :

Catégories	Quartiers
Priorité 1 Quartiers très prioritaires	- Balata - Abriba - Copaya
Priorité 2 Les secteurs d'intervention ciblés	- Cotonière - Cogneau Lamirande - Zénith - Pideg
Priorité 3 Les secteurs de d'accompagnement	- Concorde - Cécilia - Ste Rose de Lima - Cogneau Lamirande Aur

Une cartographie est jointe au présent contrat (annexe 2)

ARTICLE 4 : CONTENU DES INTERVENTIONS TERRITORIALISEES :

Le présent contrat retient les thématiques fondamentales de la Politique de la ville telles que rappelées par le Comité Interministériel des Villes du mars 2006. Cependant un accent particulier sera mis sur le traitement des problématiques relatives à l'emploi et à l'éducation

Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Matoury, CUCS

1) Le développement économique, l'emploi et l'insertion :

Cette thématique prioritaire du présent contrat sera déclinée selon six axes opérationnels qui permettront de soutenir et encourager la création d'entreprises, de multiplier les possibilités d'emplois et d'activités des publics prioritaires et de développer le tiers secteur.

Axes	Types action	Balata	Abriba	Copaya	Cotonnière	Cogneau-Lam.	Pideg	Cog.-Lam. Aur.	Zénith	Concorde	Cécilia	Ste Rose Lima
Créer des espaces d'activité	Chantier formation, Gestion Urbaine de Proximité								x	x		
Soutenir les micro projets habitant	Fonds de Revitalisation Économique des Quartiers, développement du micro crédit	x	x	x					x	x		
Identifier des niches d'emplois potentiels	Études prospectives	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Renforcer l'aide à l'insertion professionnelle	Chantiers de formation	x	x	x	x	x						
	Ateliers de remobilisation	x	x	x	x	x					x	x
	Atelier de l' lutte contre illettrisme et programme d'acquisition des savoirs de base	x	x	x	x	x					x	x
Intervention sur les marchés publics	Cellule emploi/marché	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Développement des Structures d'Insertion par l'Activité Économique	Accompagnement technique et financier			x	x	x						

2) Éducation, prévention, citoyenneté :

Seconde priorité du contrat, cette thématique traditionnelle des interventions de la politique de la ville à Matoury sera orientée de façon à permettre une forte territorialisation des actions ainsi qu'une meilleure coordination des moyens. Elle s'articule également autour de six axes opérationnels qui permettent de prendre en compte l'ensemble des facteurs contribuant à l'éducation.

Axes	Types action	Balata	Abriba	Copaya	Cotonnière	Cogneau-Lam.	Pideg	Cog.-Lam. Aur.	Zénith	Concorde	Cécilia	Ste Rose Lima
Améliorer les conditions d'apprentissage	Accompagnement scolaire (CLAS)	x	x	x		x			x	x		
Garantir la réussite éducative	Programme de Réussite Éducative, Équipe de réussite éducative	x	x	x	x	x						
Parentalité	Accompagnement des familles	x	x	x	x	x						
Garantir le bien être de l'enfant	Activités péri et extra scolaire territorialisées	x	x	x	x	x						
Accompagner les projets innovants	Programme d'actions expérimentales (TIC, ...)	x	x	x	x	x			x	x	x	x
Faciliter la mise en réseau des acteurs de la sécurité et promouvoir un programme opérationnel adapté	Impulser, animer un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Soutien aux actions d'éducation à la citoyenneté	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Impulser, faciliter des actions innovantes (OVV)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

3) Habitat, aménagement urbain :

Aux côtés des opérations lourdes de restructuration urbaine engagées par la Ville, le présent contrat s'inscrit dans une double démarche de complémentarité et d'accompagnement des populations.
Les quatre axes opérationnels retenus doivent permettre de proposer sur ces sites, un projet social de qualité.

Axes	Types action	Balata	Abriba	Copaya	Cotonnière	Cogneau-Lam.	Pideg	Cog.-Lam. Aur.	Zénith	Concorde	Cécilia	Ste Rose Lima
Poursuivre un travail d'animation dans les quartiers	"Fête des voisins", FPH	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
Accompagnement des relogements	Participer et compléter les missions des MOUS des projets urbains			x	x	x						
Accompagner la Gestion Urbaine de proximité	Participer à la réalisation de travaux divers								x	x		
	Positionner les Structures d'Insertion par l'Activité Économique			x					x	x		
	Résidentialisation			x					x	x		
Aménager et améliorer le cadre de vie	Réalisation de petits équipements de proximité		x						x	x		
	Actions la protection de l'environnement et de la gestion des déchets				x	x	x					

4) Santé et prévention :

Essentiellement consacré à la poursuite de la démarche partenariale initiée par l'Atelier Santé Ville, et notamment la mise en œuvre du diagnostic territorial, ce thème doit permettre d'aborder les questions relatives à la prévention sanitaire et de l'accès aux soins.

Axes	Types action	Balata	Abriba	Copaya	Cotonnière	Cogneau-Lam.	Pideg	Cog.-Lam. Aur.	Zénith	Concorde	Cécilia	Ste Rose Lima
Prévenir les risques liés aux maladies vectorielles, vénériennes et aux conduites addictives	Mise en réseau des acteurs (ASV)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Campagnes d'informations thématiques adaptées	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Faciliter les campagnes de vaccinations	x	x		x	x	x	x			x	x
	Groupes de paroles thématiques	x	x		x	x					x	x
Faciliter l'accès aux soins et à la couverture sociale	Accompagner les usagers pour l'ouverture des droit	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

ARTICLE 5 : REPARTITION FINANCIERE :

L'objectif des CUCS étant de cibler ses interventions sur des territoires fragiles, la répartition des aides des partenaires se répartira de la façon suivante :

En %	Développement économique, l'emploi et Insertion	Éducation, prévention, citoyenneté	Habitat, Aménagement urbain	Santé Prévention	
priorité 1	25%	35%	5%	4%	69%
priorité 2	10%	9%	3%	3%	25%
priorité 3	2%	3%	0%	1%	6%
Total	37%	47%	8%	8%	100%

Dans cette répartition n'est pas comptabilisée le coût de l'animation et du pilotage estimée à 110 000 €

Les partenaires s'engagent pour l'année 2007, sur les montants suivants :

- pour l'État : 532 713,80 € répartis comme suit :
 - 276 197,00 € de crédits contractualisés
 - 219 516,80 € d'Equipe de réussite éducative
 - 37 000,00 € d'atelier santé ville

Auxquels s'ajoutent le financement de 3 postes d'adultes relais pour un montant de 58 500,00 €, en complément de ceux déjà en poste dans les différentes structures.

- pour la commune : 320 000,00 €.

ARTICLE 6 : PILOTAGE ET ANIMATION :

Il est créé un comité de pilotage qui a pour mission de (voir annexe 4) :

- orienter la mise en œuvre du contrat, il valide les programmes d'actions, il autorise le financement de ces actions, il doit disposer d'informations lui permettant de piloter le contrat
- favoriser la mobilisation du droit commun

Son organisation est décrite en annexe.

Il est composé des signataires du CUCS. Ces derniers peuvent convenir d'associer les partenaires institutionnels dont l'action est liée à l'une des thématiques traitées.

Ils peuvent inviter toute personne qualifiée aux réunions du comité de pilotage.

Les missions de l'équipe d'animation sont décrites en annexes. Elle est chargée de coordonner et d'animer, de mettre en œuvre et de coproduire, d'interpeller et d'impulser.

Sa composition fait l'objet d'un accord entre les partenaires.

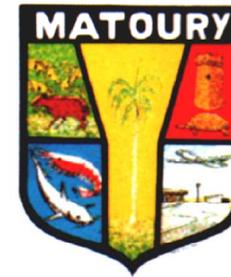
Fait à MATOURY, le

Pour la Commune de Matoury,

Pour l'État,

Le Maire

Le Préfet de Guyane



Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Ville de Matoury

Avril 2007

SOMMAIRE

P R E A M B U L E	1 0
A N N E X E 1 . É T A T D E S L I E U X	1 1
1.1 Matoury en quelques chiffres	11
1.2 La situation au terme du Contrat de ville 2000-2006.....	15
1.3 La typologie des quartiers	18
A N N E X E 2 . C A R T O G R A P H I E D E S T E R R I T O I R E S	2 8 7
A N N E X E 3 . O R I E N T A T I O N S S T R A T E G I Q U E S	2 8
3.1 Les priorités opérationnelles.....	28
3.2 Les orientations stratégiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Matoury	32
A N N E X E 4 . D I S P O S I T I F D E P I L O T A G E E T D ' A N I M A T I O N	3 6

PREAMBULE

L'expérience Politique de la ville à Matoury a commencé à partir de 1994 avec la mise en place de la Convention Locale de Développement Social Urbain (C.L.D.S.U.) à Balata-Abriba. Elle s'est poursuivie avec la mise en place du Contrat de ville 2000-2006.

Dans ce cadre, des conventionnements ont été formalisés (Programme de Réussite Éducative, le 25 septembre 2006), d'autres sont en cours (Projet de Rénovation Urbaine), des équipements de proximité réalisés, une participation des habitants bien amorcée. S'il est certain que des apports substantiels ont été réalisés, il reste toutefois à veiller également à l'équilibre du territoire en matière d'aménagement, de développement social et économique en tenant compte du contexte.

En effet, la commune de Matoury, soumise à une très forte croissance démographique¹, connaît, en conséquence une grave détérioration de son tissu urbain : de nouveaux quartiers d'habitat spontané envahissent des espaces fonciers mal maîtrisés alors que les quartiers existants se dégradent.

Aussi, les orientations stratégiques seront déclinées dans un second temps après une présentation d'un état des lieux de la Ville, de la situation au terme du contrat de ville.

¹ 77% d'augmentation entre les RGP de 1990 et 1999.

ANNEXE 1

1.État des lieux

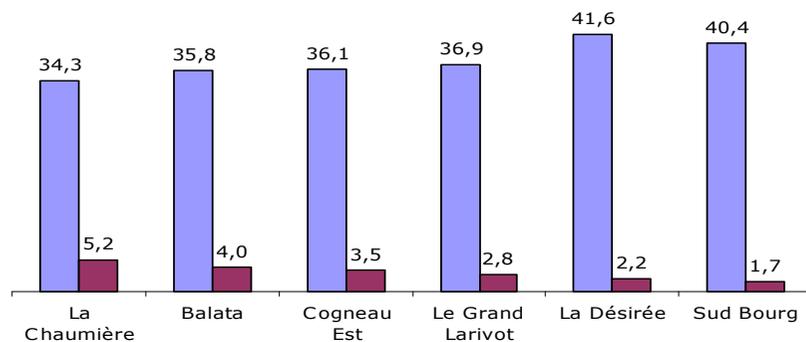
1.1 Matoury en quelques chiffres

Sans être une étude exhaustive, l'analyse suivante se veut être une tendance basée sur les chiffres du recensement général de la population de 1999² qu'il reste à affiner.

Elle est relative à la population (globale, ménage), à l'habitat (logement, bâti, confort), à l'activité et intéresse des secteurs³ tels que Balata⁴, la Chaumière, le Grand-Larivot⁵, Cogneau-Lamirande, le Sud-Bourg⁶, la Désirée⁷.

Aussi, le premier constat est que les six zones restent dans la moyenne **démographique** de la Ville.

Population : Moins de 15 ans et les 60 ans et plus



² Sources Insee

³ Appellation Insee - CRPV 1999

⁴ Y compris Abriba et Cotonnière Ouest

⁵ Comprenant : Zénith, la zone résidentielle de Cogneau, le Village Cécilia, la Pideg

⁶ Copaya

⁷ Comprenant également la Résidence Concorde à Rochambeau (groupe d'habitat collectif récent, d'environ une quinzaine d'années)

D'une part, la population des moins de 15 ans de l'ensemble des six zones confirme, réaffirme la jeunesse de la population de Matoury (34,50 %).

Cependant, deux quartiers se détachent : le Sud Bourg avec 40,40 % de moins de 15 ans et la Désirée plus précisément la zone d'habitat collectif.

En revanche, les quartiers plus anciens, résidentiels, sont légèrement inférieurs (la Chaumière, 34,30 %), dépassent que substantiellement (Balata, 35,8 %) la moyenne communale.

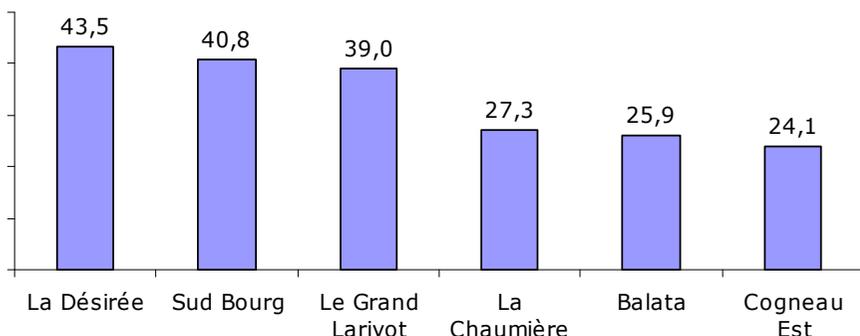
D'autre part, la tranche des 60 ans et plus est relativement importante à Cogneau-Lamirande du fait d'une moyenne d'âge élevée dans cette zone d'habitat individuel.

Pour la Chaumière (5,20 %), il faut noter que ce taux est proche de celui du département (5,99 %).

Par ailleurs, le taux des ménages dont les femmes sont responsables est élevé dans les quartiers d'habitat social tels que Concorde à Rochambeau Copaya, Zénith.

ANNEXE 1

Ménage dont taux de femmes



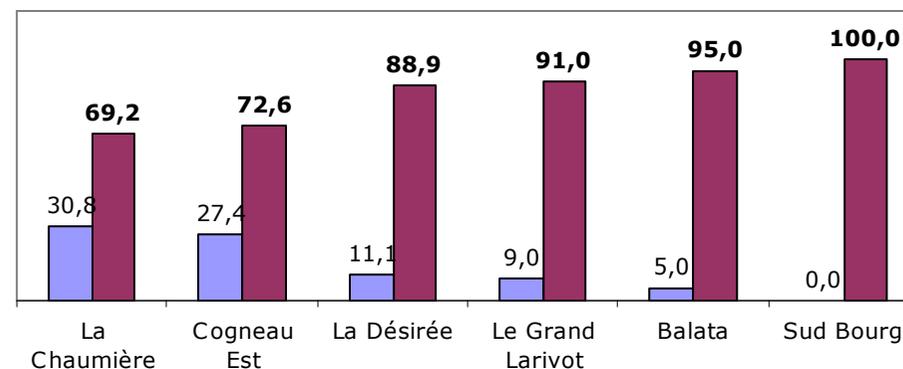
Ce taux est à corrélér avant ceux relatifs à la famille : la monoparentalité (avec enfants de 0 à 24 ans) ; les femmes seules

Toutefois, la Désirée se place au 4^e rang, le taux de monoparentalité reste élevé à 40,90 %.

Balata, bien qu'étant en avant dernière place, avec un taux ménage de 25,90 %, se situe au 3^{ème} rang quant au taux de monoparentalité qui est de 42,20 %.

En terme d'**habitat, de logement**, la majorité sont des maisons en dur, d'une part parce que ce sont des logements locatifs (Sud Bourg, Copaya, la Désirée, Concorde, le Grand Larivot, Zénith) ; d'autre part, parce que à Balata, l'ensemble des maisons, à 5% près, sont des bâtisses en béton (résidentiel avec le confort).

Bâti (matériau)



ANNEXE 1

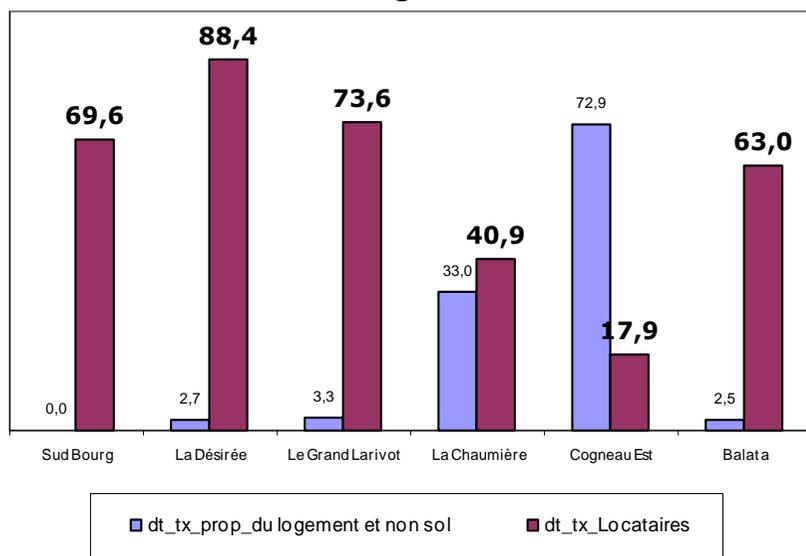
1.État des lieux

Il est à noter que pour Cogneau-Lamirande, zone en opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI), le taux de propriétaire du logement et non du sol est important.

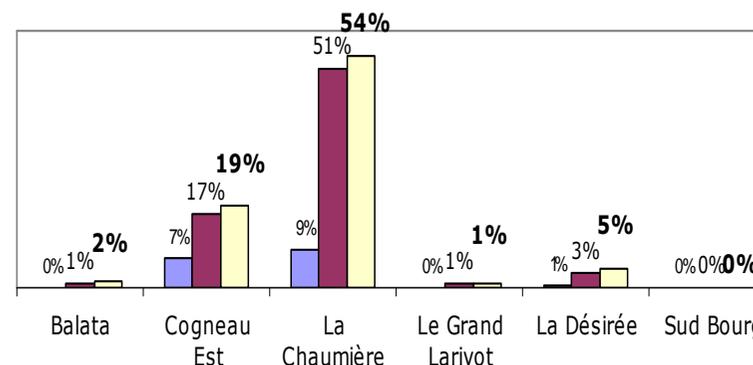
Par ailleurs, Balata compte 63 % de locataires et met en évidence l'importance des propriétaires bailleurs sur le quartier.

Le confort des logements en terme d'assainissement (WC), des réseaux (électrique/eau) est largement insuffisant : respectivement 51 % et 54% et dans une moindre mesure, Cogneau-Lamirande est à environ 18 %.

Logement



Confort : douche, WC, électricité/eau



À partir du milieu de la décennie 1990, les habitants propriétaires ont possédé une autre maison. En revanche, le taux de propriétaires/locataires est approchant l'écart n'est que de 7,90 %.

Enfin, pour ce qui est de l'**activité**, le taux est supérieur à 50 % dans les zones d'habitat individuel tels que Cogneau Est : 57,30 % ; Balata : 56,60 %) ; la Chaumière : 56,20 %. Il est, en revanche, pour celles de résidences collectives, comprises entre 28 % et 38 %.

Par ailleurs, ce taux est corrélé :

- ✓ avec le taux de chômage :
 - plus de 80% pour Cogneau Est (population d'origine étrangère importante avec des problèmes d'alphabétisation) ;
 - plus de 70% pour la Chaumière (Balata, Grand-Larivot : difficultés sociales des populations).
- ✓ avec le taux de chômage de longue durée.

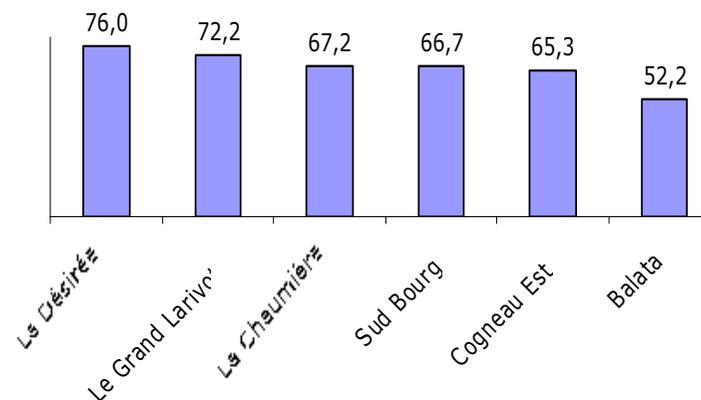
Ce taux est à Balata de 51,30 %, peut-être du fait d'une population plus âgée.

En revanche, la période de chômage est moins longue pour la Désirée/Rochambeau (jeunesse des habitants).

Le taux d'activité des 15-59 ans est important d'une façon générale :

- 52,20 % à Balata en raison d'une population vieillissante,
- plus 60 % pour les autres zones,
- plus 70 % pour les collectifs récents.

Taux d'activité des 15-59 ans



En somme, les grandes tendances, déjà observées, sont confirmées :

- jeunesse de la population de Matoury,
- concentration des difficultés : taux de chômage élevé, confort des maisons insuffisant,
- affirmation de la monoparentalité en particulier à Copaya.

ANNEXE 1

1.État des lieux

1.2 La situation au terme du Contrat de ville 2000-2006

Elle est déclinée en trois grands volets (1) Sécurité-Prévention - Développement social et Citoyenneté ; (2) Économie-Emploi-Insertion ; (3) Intervention Urbaine.

I/ Sécurité-Prévention - Développement social et Citoyenneté

A) Sécurité et prévention de la délinquance

Les actions menées jusqu'alors, à la fois par les associations et la cellule DSU, peuvent être considérées comme des actions de prévention primaire. Les problèmes, assez mal renseignés, liés à cette thématique sont complexes (crimes, délinquance de voie publique, atteinte aux biens et aux personnes...).

Pour la Police Municipale ces questions de sécurité sont notamment relatives aux conditions d'occupation de certains secteurs. Ces situations engendrent des constructions vétustes sur des terrains non viabilisés voir non constructibles.

Par ailleurs, les faits de délinquance tels que les qualifient les services de police et de gendarmerie ne sont pas toujours au regard des sources de la Police municipale, significatifs dans le sens où nous ne possédons pas les statistiques officielles.

Aussi, nous ne pouvons, à l'heure actuelle, que nous baser sur des suppositions, des entendus qui restent à justifier :

- Balata, Atriba, Copaya: secteur sensible pour le trafic et la consommation de stupéfiants,
- Balata, Atriba : agression, actions administratives et de répression de la Police aux frontières (PAF) et de la Gendarmerie,
- Bourg : errance, vagabondage,
- Sentiment d'insécurité grandissant : Balata, Atriba, Copaya, Bourg,
- Vols dans les établissements scolaires et les propriétés privées.

Matoury est en zone gendarmerie. Les faits de délinquance constatés ci-dessus sont ainsi traités par les gendarmes basés à Chaton, à Cayenne. La question de l'installation des forces de police et/ou de gendarmerie (via une antenne de gendarmerie, un commissariat de police) est régulièrement posée alors qu'au sein de la population, estimée à près de plus de 25 000 habitants, un sentiment d'insécurité grandit dans certains quartiers.

Aborder les problématiques de cette question à l'échelle de l'agglomération permettraient une structuration et une coordination des interventions, des moyens, des outils (Contrat Local de Sécurité, CLS - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, CLSPD).

ANNEXE 1

1.État des lieux

B) Développement social

Dans ce volet, se regroupent deux sous-thématiques : Éducation et la Santé.

a) Éducation

L'Éducation, sous-thématique traditionnelle, prioritaire, se structure, se précise, (territorialisation des actions, meilleure coordination des moyens).

En effet, la Ville a connu successivement les dispositifs Aménagement du Rythme de Vie des Enfants et des Jeunes (ARVEJ) et Contrat Éducatif Local (CEL). Au fil des années les résultats qualitatifs ont rejoint les résultats quantitatifs.

Aujourd'hui, les outils se sont précisés : Programme de Réussite Éducative (PRE, septembre 2006), Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS : octobre 2006), les partenariats sont mis en place faisant ainsi la distinction entre les politiques de droit commun et les politiques d'exception dont la politique de la politique de la ville.

Aujourd'hui, la Ville pour poursuivre sa politique éducative, s'inscrit donc prioritairement dans les programmes de réussite éducative et tous ceux qui contribuent à l'amélioration des apprentissages, au développement des enfants.

Par ailleurs, bien que la lutte contre l'illettrisme ait été traitée via un atelier, nous manquons d'éléments pour mesurer, en apprécier l'impact sur le terrain.

b) Santé Prévention

Ce n'est qu'à partir de 2004 que les problématiques sanitaires ont été véritablement abordées avec la mise en place de la coordination ASV de l'Île de Cayenne.

En effet, une stratégie d'intervention a été établie après un diagnostic réalisé pour Matoury auprès, entre autres, des habitants des quartiers de Balata, Copaya et du Village Sainte-Rose de Lima.

Les projets engagés doivent être poursuivis avec la mise en place prochaine d'un Référent Santé/Prévention.

ANNEXE 1

1.État des lieux

II/ Économie-Emploi-Insertion

Évoquée et rarement abordée, cette thématique est mise en avant tant au niveau national que local. Outre, l'économie stricto sensu, elle intéresse le tiers secteur lié à l'économie sociale.

Des prémices de mise en place de structures d'insertion par l'activité économique ont été initiées mais elles n'ont pas été effectives.

Pour le contrat urbain de cohésion sociale, l'enjeu repéré est la mise en cohérence des interventions, notamment par le rapprochement des publics de faible niveau de qualification connu et des outils mobilisables.

En effet, les projets de renouvellement urbain, de résorption d'habitat insalubre générateurs de travaux importants peuvent être le support de la création d'emplois pouvant contribuer de manière importante au renforcement du développement de ce volet *Emploi-Insertion* du contrat urbain de cohésion sociale.

Ce sera ainsi l'occasion d'accompagner les publics en difficulté d'insertion, de diversifier le tissu économique de la Ville, favorisant, de ce fait, l'installation d'entreprises

III/ Intervention urbaine

PRU, RHI les opérations de renouvellement urbain (PRU), de résorption d'habitat insalubre (RHI) se sont mises ou vont être prochainement mises en place sur le territoire communal apportant ainsi à la ville, aux populations des changements notoires.

Ces projets peuvent permettre ainsi d'enrichir les dispositifs et les initiatives menées dans le domaine de l'insertion par l'économique. En outre, il faut préciser, plus particulièrement pour le projet ANRU, que toutes ces actions sont inscrites dans le cadre légal obligatoire de la charte nationale d'insertion.⁸

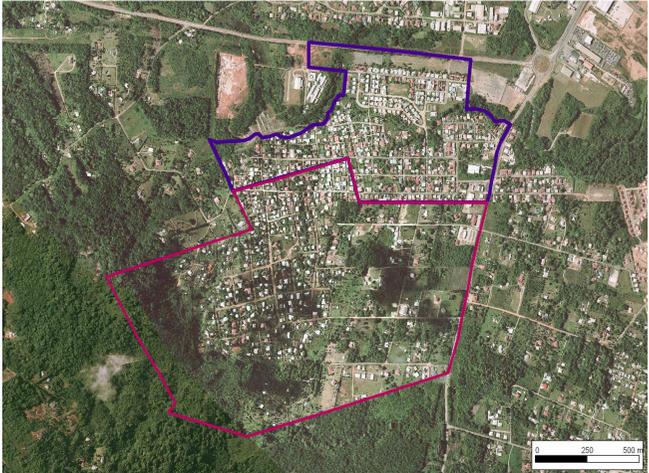
Ces différentes opérations d'envergure seront pas seulement des actes de renouvellement mais surtout une volonté manifeste de changer l'image de la Ville : accentuation de la centralité du centre ville avec de multiples entrées de ville, rééquilibrage spatial avec remise à niveau des quartiers d'habitat spontané.

⁸ Article 10 de la loi du 1^{er} août 2003.

ANNEXE 1

1.État des lieux

1.3 La typologie des quartiers⁹

S E C T E U R B A L A T A		
	Points forts	Points faibles
	<p>Balata</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcelaire lotissement relativement dense avec des constructions de moyenne à bonne qualité ; par endroit des terrains non bâtis (nombre limité) • Quartier doté de 12 commerces dont 5 libre-services, 2 restaurants, un vidéo-club • Une maison de services publics • Lycée professionnel du Bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'autres équipements de proximité (terrains de sports...) • Pas d'associations spécialisées
<ul style="list-style-type: none"> • Une Maison de service • Un tissu associatif actif • Une permanence d'accès au soin (PASS) 		

⁹ Photos aériennes : sources IGN –BD ortho 2001



Église d'Abriba

	<p>Abriba</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un certain nombre d'équipements proximité (terrains de basket-ball, de volley-ball, de football) • Groupe scolaire • Collège 	<ul style="list-style-type: none"> • Importantes difficultés sociales et économiques de la population d'origine haïtienne ou brésilienne en grande partie • Suroccupation des logements • Densité habitat • Environnement sanitaire dégradé • Accès aux soins difficiles car beaucoup de populations étrangères • Trafic de stupéfiants • Insécurité (nombreux vols) • Absence des services et administration de base (police, boîtes aux lettres...)
	<p>Cotonnière AB12 et AB 62</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Majorité d'habitations de bonne qualité • Tissu urbain aéré, structuré par un système régulier en damier de larges voies • Réseau associatif structuré • RHI : 2006 études préopérationnelles ; 1^{er} trimestre 2007 : travaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier d'habitat spontané où les habitants ne possèdent pas de titre légal d'occupation • Quartier dépourvu de tout réseau officiel
	<p>La Petite Chaumière, Village amérindien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Village qui a bénéficié de la CLDSU la réalisation de structures indispensables (abri bus, cabine téléphonique, installation de 2 bornes-fontaine, d'un carbet commun et d'un terrain de beach-volley. 	<ul style="list-style-type: none"> • Village replié sur lui-même, peu voire pas d'échanges avec l'extérieur • Population en grande difficulté économique et sociale (chômage, échec scolaire...) • Environnement urbain dégradé, constructions en très mauvais état, conditions de vie précaires : insalubrité • Le site sur lequel a été édifié le village est insalubre pour partie (malsain, inondable)

C O P A Y A



Points forts

- Projet ANRU
- Possibilité de développement de projet de zone d'activité mixte à l'arrière

Équipements publics du quartier ou à proximité : écoles, plateaux sportifs

Des équipements publics :

- 200 mètres, un centre nautique, la collège, à 800 mètres l'église
- à 1200 mètres, la mairie et le bourg avec la Banque postale, une autre supérette, d'autres services de proximité, une pharmacie, un laboratoire d'analyse, la police municipale ;
- groupes scolaires (maternelle et primaire) : Saint-Michel, Guimanmins, Moucayas)

Points faibles

Forte vulnérabilité sociale

Taux de familles monoparentales	60%
Taux de ménages de 6 personnes et plus	21,5%
Ménages allocataires de l'Allocation Logement	78 %

Forte vulnérabilité économique

Taux de chômage	37%
Taux d'emplois précaires ¹⁰	31,5%
Taux de non diplômés parmi les plus de 15 ans	46,5%
Taux de - de 25 ans	64%

Niveau de formation des plus de 15 ans

Aucun diplôme	46,5%
CEP	2,6%
BEPC	7%
CAP, BEP	31,5%
Bac, Brevet professionnel	7%
Bac + 2	3,7%
Diplômes supérieurs	1,7%

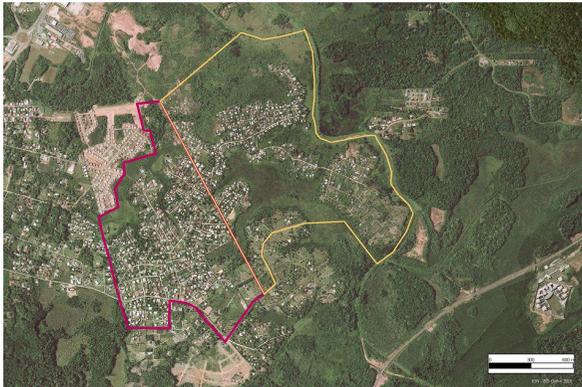
Taux de mobilité résidentielle

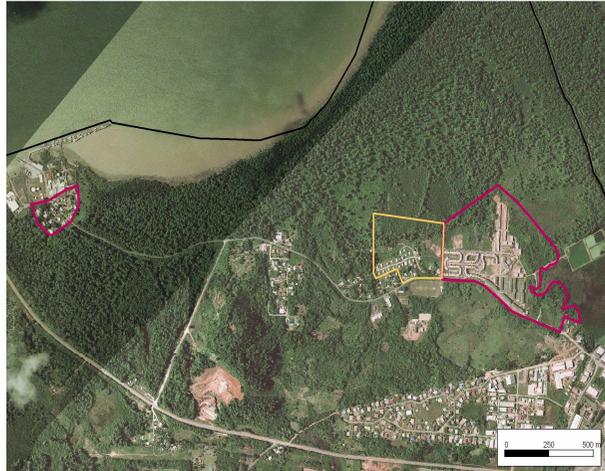
Taux de mobilité résidentielle entre les 2 RGP (1990 et 1999)	85,8%
---------------------------------------------------------------	-------

Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Matoury, CUCS

	<p>Services du quartier ou à proximité (services, commerces...)</p>	<p>Bâtiment B :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un médecin <p>Bâtiment A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pharmacie - A 500 mètres : - Une supérette, un centre commercial avec une boulangerie, une boucherie, une crêperie - Un marché le jeudi et le dimanche - La Banque postale - Présence d'une antenne CAF avec des travailleurs sociaux 	
<p><i>Entrée de la Cité Copaya</i></p>	<p>Vie associative</p>	<p>Un espace d'accueil et de médiation des jeunes (CÉMÉA) ; Point Information Famille (PIF)</p> <p>Éclair de Matoury (basket-ball, hand-ball, football)</p> <p>Association de boxe GACID</p> <p>Radio Tour de l'Île</p>	

¹⁰ Emplois aidés, stages, CDD

	<p>COGNEAU - LAMIRANDE 6000 habitants ; 450 ménages 68 hectares</p>	
	<p>Points forts</p>	<p>Points faibles</p>
<p>✘ Installation débutée en 1980 : population sans gros moyens financiers à la recherche de logements, installée sans autorisation sur les terrains de Monsieur ISABELLE ; fonctionnement urbain sans schéma d'aménagement prédéfini</p> <p>✘ Situé à 2,5 Km au Nord du centre bourg de Matoury, le territoire d'étude est délimité au Nord par la crique fouillée, au sud par le bassin de la Mirande, à l'Est par la Route Nationale n°4 reliant le bourg de Rémire-Montjoly (et l'Ouest de l'Île de Cayenne), à l'aéroport de Rochambeau, et enfin à l'Ouest par la Route Nationale n°2, route de l'Est Guyanais</p> <p>✘ <u>Foncier</u></p> <p>Les installations sur le secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrivée des ménages entre 1988 et 1998 sur le terrain Isabelle. - 26% se sont installés entre 1985 et 1989, - 29,8% entre 1990 et 1994, - 13,5% entre 1980 et 1984, - 11,1% entre 1995 et 1998. <p>Donc, depuis, 1998, il y a une véritable densification de la zone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines maisons sont cossues voire très cossues • 62,8% des chefs de famille ont une carte de séjour de plus de 10 ans (37,3% des femmes) • 31,8% disposent d'un salaire • 45,5% disposent de revenus inférieurs à 610 euros • 32,5% disposent de revenus compris entre 611 et 1067 euros • une école primaire privée • une épicerie chinoise • 4 associatives d'ordre foncier • 71,9% sont propriétaires de leur logement • 11,6% sont locataires • RHI : 2006 études pré opérationnelles ; 1^{er} trimestre 2007 : travaux • Projet de Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Cogneau-Lamirande : en cours infrastructure de réseau de viabilisation ; projet de lagune : système de collecte des eaux usées • Projet de gendarmerie en 2009 	<ul style="list-style-type: none"> • Le quartier Cogneau-Lamirande constitue une enclave d'habitat au centre du secteur urbain résidentiel • D'autres maisons sont de véritables « bibonville » (existence de poches d'insalubrité) • Quartier en constante croissance urbaine. Depuis le relevé réalisé en 1992 par l'ARUAG, la zone urbanisée spontanée a été multipliée par 3. Depuis, 1998, il y a une véritable densification de la zone • Il n'existe aucun autre équipement public • Inexistence d'associations culturelles, sportives, de solidarité • Généralement, une évacuation des eaux pluviales par fossés latéraux aux voies

LE GRAND LARIVOT		
	<p>Points forts</p>	<p>Points faibles</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✘ Mixité du tissu urbain : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lotissement privé ✓ Secteur d’habitat social ✓ Village amérindien ✓ Zone d’habitat de la Pideg ✘ Parc d’activités (long RN1) regroupant une trentaine d’entreprises ✘ Port du Larivot en restructuration 	<p>Zénith</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de 305 logements sociaux récents de bonne qualité architecturale et urbaine • Présence d’associations de quartier • Projet de 79 logements de la SIGUY 	<ul style="list-style-type: none"> • Probabilité de dégradation rapide des logements • Quartier potentiellement dangereux si l’ensemble d’habitat n’est pas accompagné de la réalisation d’équipement de proximité. En effet, Cette zone est totalement dépourvue de services et de commerces (ce qui contribue à accentuer plus encore le sentiment d’isolement engendré par l’absence de desserte de transport en commun)



Port du Larivot

Pideg

- Activité portuaire en expansion générant une dizaine d'entreprises aux activités induites

- × **Dysfonctionnements principalement ressentis au niveau de la zone d'habitation**
 - Manque crucial d'équipement
 - Problème foncier où les habitants occupent un terrain appartenant à l'État
 - Problème d'insécurité lié à la proximité de la zone portuaire : trafics divers (stupéfiants, godaille et autres produits de la pêche), repaire de clandestins
 - Problèmes sociaux d'une population isolée (principalement du Guyana), en voie de marginalisation, voire d'exclusion
 - Environnement urbain dégradé (habitat, seul deux points d'eau desservent la quartier, manque d'éclairage public)
- × **Dysfonctionnements au niveau de la zone portuaire**
 - Emploi de main d'œuvre non déclarée par certaines compagnies de pêche

S E C T E U R R O C H A M B E A U		
	<p>Points forts</p>	<p>Points faibles</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel économique • Zone aéroportuaire • Dizaine d'entreprises 	<p>Concorde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensemble de logements sociaux récents de bonne qualité architecturale et urbaine • Programme d'aménagement du secteur d'extension (projet en cours : 700 logements et des équipements) 	<ul style="list-style-type: none"> • Concorde, poche d'urbanisation isolée, ne dispose pas de commerces et de services de proximité au regard de l'importance de la population habitant la quartier • Zone d'habitat créée dans un secteur alors vierge de toute concentration urbaine (éloignement accentué par l'absence de transport en commun) • Présence d'une population socialement et économiquement fragile

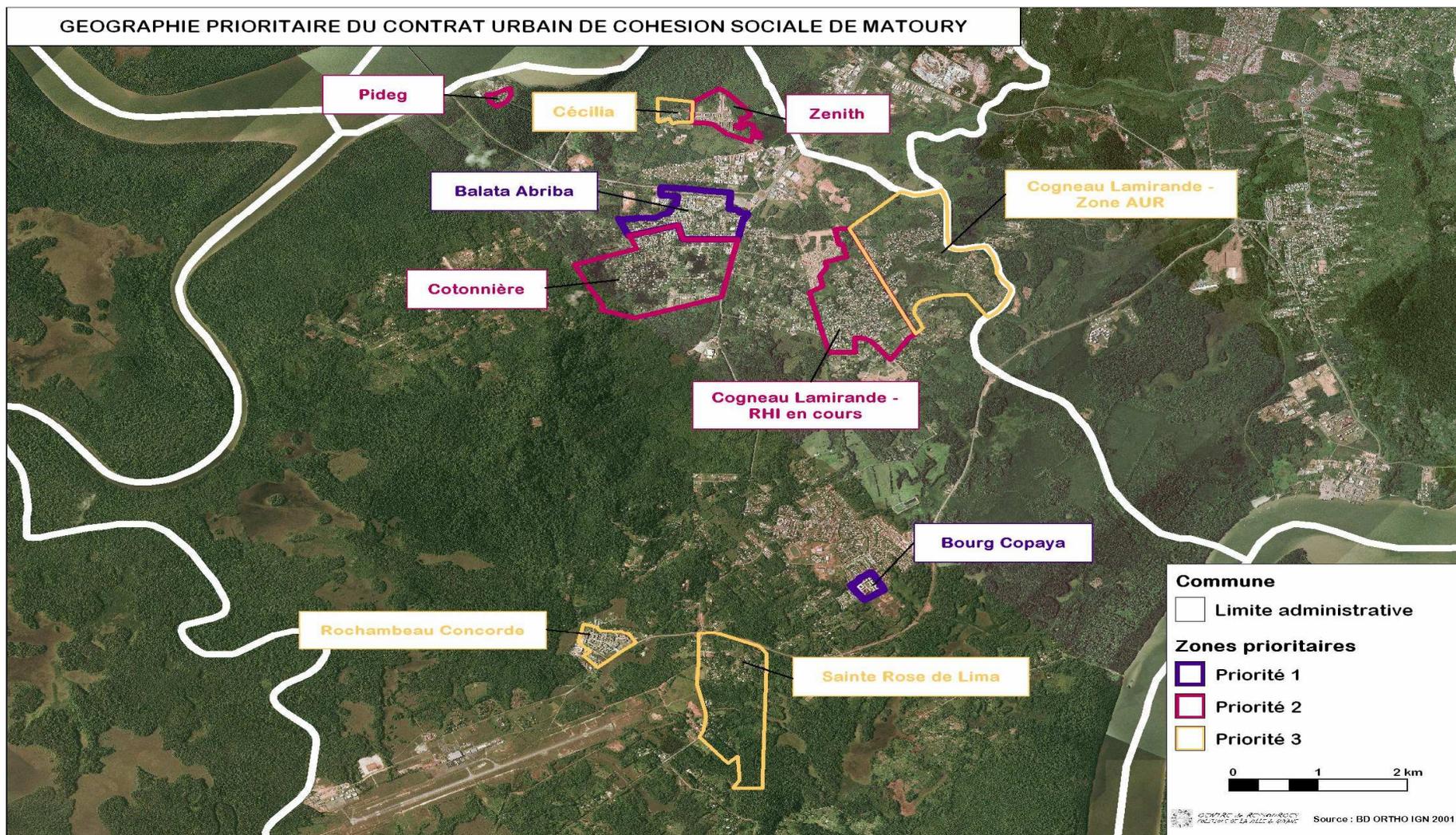


Sainte-Rose de Lima

- Village de relativement bonne qualité urbaine
 - Présence d'équipement (maison de quartier, terrain de football)
 - Relais associatifs mobilisables
- Manque d'entretien des équipements collectifs (maison de quartier nécessitant quelques travaux de consolidation)
 - Plan d'exposition au bruit réduit toute possibilité de logements
 - Absence du carbet collectif de rencontres
 - Importantes difficultés économiques, sociales et de santé de la population ; taux de chômage important, revenus très faibles, échec scolaire nombreux, une certaine part de la population est touchée par l'alcoolisme, le désœuvrement...
 - Difficultés d'intégration de la population. D'une part, le village est isolé géographiquement, d'autre part, la communauté amérindienne connaît des difficultés dans le changement brusque de mode de vie. Elle souffre de conflits de génération où les adultes restent attachés aux traditions, et les jeunes, en voie de rupture avec les traditions, adhèrent au modèle que leur propose le reste de la société.

ANNEXE 2

2. Cartographie des territoires prioritaires



ANNEXE 3

3. Orientations stratégiques

3.1 Les priorités opérationnelles

I/ Cadrage général

Afin de prioriser les moyens et de cibler les actions sur les sites les plus en difficultés, une géographie prioritaire d'intervention a été définie, répertoriée en trois types de quartiers :

- 1) **Catégorie 1** : zones nécessitant une mobilisation de tous les moyens
 - ✓ Des quartiers présentant des difficultés avérées, doublées de carences en terme d'aménagements et d'équipements.
 - ✓ Des quartiers déjà établis mais situés dans une zone en pleine mutation.
 - ☞ **Besoin de mobilisation de l'ensemble des moyens d'interventions stratégiques, combinées, immédiates en appui avec les associations, les habitants.**
 - ☞ **Quartiers : Balata-Abriba, Copaya**

- 2) **Catégorie 2** : zones qui connaissent des difficultés moindres mais des situations de décrochage nécessitant des dispositifs spécifiques en plus du droit commun
 - ✓ Des quartiers pour lesquels il faut poursuivre des actions sociales et initier une approche économique
 - ✓ Des quartiers présentant des dysfonctionnements préoccupants
 - ✓ Des quartiers pour lesquels il faut répondre aux premières urgences (santé, éducation) tout en préparant un projet d'interventions plus structurées
 - ☞ **Nécessité de dispositifs spécifiques en plus du droit commun**
 - ☞ **Quartiers en RHI : Cogneau-Lamirande et Cotonnière ;**
Résidence d'habitat collectif : Zénith ;
 - ☞ **Quartier Pideg**

ANNEXE 3

3) **Catégorie 3** : zones en difficultés qui ne réclament pas nécessairement de fortes mesures spécifiques mais plus de la prévention et un recours ciblé aux moyens de droit commun.

- ✓ Des quartiers nécessitant des mesures de prévention et des moyens de droit commun.

☛ **Résidence d'habitat collectif : Concorde ;**

☛ **Villages communautaires : Cécilia,
Sainte-Rose de Lima**

☛ **Quartiers Pideg et Cogneau-Lamirande
Aur.**

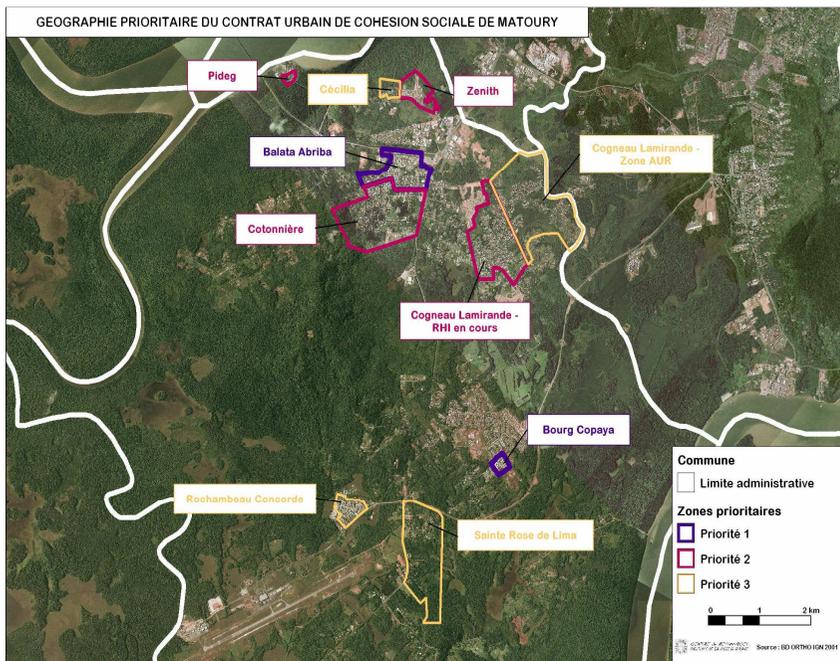
3. Orientations stratégiques

II/ Les priorités spécifiques à Matoury

D'une façon générale, les contrats de ville ont souvent pêché par trop d'ambitions. Les objectifs annoncés et affichés se sont trouvés par la suite en décalage avec les capacités techniques et financières des différents partenaires à développer et mettre en œuvre leurs politiques déclinées spécifiquement sur les sites.

Aussi, est-il important de privilégier, dans ce contrat urbain de cohésion sociale, un recentrage spatial, thématique des actions inscrites dans un programme pluriannuel de trois ans afin de répondre à des objectifs précis, lisibles et directement évaluables.

ANNEXE 3



3. Orientations stratégiques

Les contrats urbains de cohésion sociale sont signés pour trois ans et sont reconductibles après évaluation. Aussi, la mise en oeuvre des interventions à Matoury doit être efficace immédiatement sur des thématiques précises et des territoires ciblés.

Trois types d'intervention, seront utilisés selon les problématiques de terrain : l'appel à projet, l'impulsion du DSU soit avec de la négociation de projet ou de la mise en oeuvre propre.

Sur l'ensemble des cinq thématiques, quatre seront mises en avant l'Économique, l'Éducation, l'Urbain et la Santé.

Catégorie 1

- Ainsi, l'ensemble des moyens financiers et humains sera mobilisé en priorité sur les territoires de la première catégorie : Balata-Atriba et Copaya:
 - ☞ dans le domaine Économique, sur les axes de la création, du développement des activités et des services, de la promotion de l'économie sociale : effet-levier des travaux générés par les projets en cours et à venir qui sous-tendent la thématique Urbaine (aménagement du cadre de vie, gestion urbaine de proximité).
 - ☞ dans le secteur de l'Éducation/Prévention/Citoyenneté, avec la mise en oeuvre effective du Programme de Réussite Éducative, le suivi du contrat local d'accompagnement à la scolarité ainsi que la coopération avec la coordination du contrat éducatif local, la prospective de projets innovants et éventuels dispositifs.

ANNEXE 3

3. Orientations stratégiques

☞ En matière de Santé, la poursuite du travail partenarial initié par la coordination Santé/Prévention, la mise en place de projets par les associations, institutions, structures sur des problématiques diverses : risques liés aux maladies vénériennes, vectorielles et aux conduites addictives, l'accès aux soins et à la couverture sociale, la promotion de la santé communautaire.

Catégorie 2

- Il est à noter cependant que les secteurs de résorption d'habitat insalubre (Cogneau-Lamirande, Cotonnière) bénéficieront d'une intervention forte des moyens sur les thématiques Économie, Éducation, Santé en particulier sur l'information, l'amélioration des aptitudes habitants quant à la protection de leur cadre de vie (environnement immédiat, hygiène quotidienne...).
- Les Résidences d'habitat collectif et les Villages communautaires relèvent de la catégorie 2 (mobilisation des moyens politique de la ville en complément du droit commun).

Les premières bénéficieront d'interventions axées sur la prévention par le biais :

- d'animations diverses des résidences,
- d'entretien des bâtiments,
- de l'information, de l'éducation sanitaire thématique.

L'accent sera mis essentiellement pour les villages sur la promotion de la santé communautaire, la prévention des risques liés aux conduites addictives.

Catégorie 3

- Enfin, dans les zones en difficulté de Pideg et Cogneau-Lamirande, en catégorie 3, s'initiera plus de la préparation au droit commun dans la mesure où peu ou pas d'acteurs associatifs, de terrain sont identifiés : traitement spécifique pour une structuration des quartiers (médiation sociale, initiation d'animations de proximité, accompagnement des populations dans l'éducation à la santé. Cette intervention intéressera les thématiques urbaines, santé.

ANNEXE 3

3. Orientations stratégiques

3.2 Les orientations stratégiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Matoury

I/ Stratégie par thématique : intervention territorialisée

Catégorie	Quartier	Thématiques				Observations
		Éco/Emploi/Insertion	Educ./Prév./Citoy.	HaB./Urb.	Santé/Prév.	
1	Balata	XXX	XXX	X (1)	XX	(1) FHP uniquement
	Abriba	XXX	XXX	XX	XXX	
	Copaya	XXX	XXX	_ (1)	XXX	(1) voir PRU
2	Cotonnière	XX (1)	XX	-(2)	X	(1) dispositif emploi/insertion en lien avec RHI, (2) voir RHI
	Cogneau-Lamirande	XX (1)	XXX	-(2)	X	(1) dispositif emploi/insertion en lien avec RHI, (2) voir RHI
	Zénith	X (1)	X	XX (1)	X	(1) voir convention GUP avec SAHLM
	Pideg	_	_	X (1)	XX	(1) connaître la situation, premier contact
3	Concorde	X	X	XX (1)	X	(1) voir convention GUP avec SAHLM
	Cécilia	_	X	X	XX	
	Ste Rose de Lima	_	X	X	XX	
	Cogneau-Lamirande Aur	_	_	X (1)	XX	(1) connaître la situation, premier contact

ANNEXE 3

3. Orientations stratégiques

III/ Plan d'actions

Porteur de Projet	Intitulé du Projet	Territoires	Coût Global	DRIV	Commune
FONCTIONNEMENT					
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'EMPLOI ET L'INSERTION					
Soutenir les micro projets des habitants					
Mairie de Matoury	Provision pour Fonds de Revitalisation Economique des Quartiers, FREQ	C1 - C2 - C3	15 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €
Identifier les niches d'emplois potentiels					
A déterminer	Provision pour Etudes prospectives	C1 - C2 - C3	25 000,00 €	8 000,00 €	5 500,00 €
Renforcer l'aide à l'insertion professionnelle					
Equinoxe Formation	Objectif Emploi Personnalisé	C1 - C2	29 815,00 €	7 000,00 €	4 000,00 €
A déterminer	Provision pour Ateliers de lutte contre l'illettrisme et programme d'acquisition des savoirs de base	C1 - C2 - C3	3 436 435,00 €	20 000,00 €	- €
Sous total			3 506 250,00 €	45 000,00 €	14 500,00 €
ÉDUCATION, PRÉVENTION, CITOYENNETÉ					
Améliorer les conditions d'apprentissage					
CRDP	Acquisition d'outils pédagogiques en vue de soutenir l'accompagnement à la scolarité	C1 - C2 - C3	8 500,00 €	5 000,00 €	3 500,00 €
Garantir la réussite éducative					
Tropik'Amazona	Interventions culturelles	C1	8 500,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €
EPEM	La sexualité racontée aux enfants : conférence, débat	C1	10 368,00 €	1 600,00 €	1 200,00 €
Mairie de Matoury	Livre ta joie	C1 - C2 - C3	7 000,00 €		
Parentalité					
EPEM	Accompagnement et aide à la parentalité	C1	64 803,00 €	10 000,00 €	7 500,00 €
EPEM	Savoir assurer le suivi scolaire de son enfant collègue cm2/6eme	C1	15 552,00 €	2 400,00 €	1 800,00 €
EPEM	Sensibilisation à la langue française	C1	38 881,00 €	6 000,00 €	4 500,00 €
Tropik'Amazona	Programme d'enseignement de la langue et de la culture française, d'éducation à la citoyenneté	C1	21 260,00 €	12 000,00 €	6 260,00 €
GACID	Alphabétisation, aide aux devoirs et appui aux parents	C2	33 081,00 €	3 000,00 €	- €

ANNEXE 3

3. Orientations stratégiques

ÉDUCATION, PRÉVENTION, CITOYENNETÉ					
Garantir le bien-être de l'enfant					
A déterminer	Provision pour Activités péri et extra scolaire territorialisées	C1 - C2	10 000,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €
Accompagner les projets innovants					
A déterminer	Provision pour Programme d'actions expérimentales	C1 - C2 - C3	12 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €
Soutien aux actions d'éducation à la citoyenneté					
DJS	Randonnée de l'engagement	C1 - C2 - C3	24 000,00 €	- €	500,00 €
EPEM	Conférence/débat Prévention Sécurité routière / Drogue		3 297,00 €	1 319,00 €	1 878,00 €
GACID	Soutien aux population en difficulté	C1	51 765,00 €	7 000,00 €	5 500,00 €
GACID	Lutte contre l'oïsvieté par la pratique d'activités citoyennes	C2	40 213,00 €	7 000,00 €	5 500,00 €
	Provision pour Impulser, animer un Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance, CLSPD	C1 - C2 - C3	3 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Sous total			352 220,00 €	76 319,00 €	49 138,00 €
HABITAT, AMÉNAGEMENT URBAIN					
Animation des quartiers					
Mairie de Matoury	Fête des voisins	C1 - C2 - C3	3 600,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Djambel Free Touch	Forum des cultures urbaines	C1 - C2 - C3	20 500,00 €	2 500,00 €	- €
Antipodes	Formation de formateur et de danseur : animation des quartiers	C1 - C2 - C3	75 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Aménager et améliorer le cadre de vie					
A déterminer	Provision pour Actions de protection de l'environnement et de la gestion des déchets	C2	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
Sous total			104 100,00 €	13 300,00 €	9 800,00 €
SANTÉ PRÉVENTION					
Prévenir les risques liés aux maladies vectorielles, vénériennes et aux conduites addictives					
Bouillon d'histoires	Information, prévention et sensibilisation sur les épidémies de dengues et de paludisme	C1 - C2 - C3	59 100,00 €	7 000,00 €	3 000,00 €
Mairie de Matoury	Provision pour ASV	C1 - C2 - C3	40 000,00 €	37 000,00 €	3 000,00 €
A déterminer	Provision pour Faciliter les campagne de vaccination	C1 - C2 - C3	5 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
A déterminer	Provision pour Groupes de paroles thématiques	C1 - C2 - C3	4 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Sous total			108 100,00 €	50 000,00 €	9 000,00 €
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT			4 070 670,00 €	184 619,00 €	82 438,00 €

ANNEXE 4

4. Dispositif de pilotage et d'animation

La vocation opérationnelle du CUCS et sa dimension partenariale impliquent un **pilotage affirmé et continu de son équipe**. La constitution d'un comité de pilotage doit répondre à la double exigence de **suivi et d'adaptation des programmations** ainsi qu'à la **légitimation du chef de projet**.

I/ Le pilotage politique

- ✘ Parce que le pilotage doit être stratégique, le présent contrat est animé et suivi par un **comité de pilotage**. Ce dernier :
 - Est composé des seuls signataires du contrat (membres de droit). Toutefois, il peut accueillir, sur invitation des présidents, toutes personnes qualifiées (institutionnelles, techniques).
 - Est co-présidé par le Maire et le Préfet.
 - Se réunit au moins deux fois par an, selon un calendrier établi conjointement par le préfet et le maire. Il est précédé par des réunions techniques.
- ✘ Garant de la cohérence d'ensemble du projet, le comité de pilotage a pour **missions** de :
 - Valider le diagnostic du territoire,
 - Valider les programmations,
 - Autoriser le financement des actions proposées par le chef de projet.

- ✘ Pour mener à bien ces responsabilités, un travail de préparation, en étroite collaboration avec le chef de projet, doit être réalisé en amont. Cette dernière doit remettre aux membres du comité de pilotage des documents relatifs aux objectifs opérationnels poursuivis par l'action proposée, au rôle de l'action dans la stratégie globale d'intervention pour la thématique considérée, à l'impact attendu et aux critères d'évaluation retenus, à l'évaluation de l'action de l'année précédente lorsqu'une reconduction est sollicitée.
- ✘ La **mobilisation** des politiques de **droit commun** est un élément décisif de la nouvelle contractualisation. En donnant un mandat implicite au chef de projet, le comité de pilotage lui permet ainsi de mobiliser les partenaires opérationnels et financiers nécessaires.

II/ L'ingénierie technique

La réalisation et la mise en œuvre du contrat sont confiées à un chef de projet. Le chef de projet est responsable devant le comité de pilotage. Il propose une programmation annuelle de nature à satisfaire aux orientations du contrat et à atteindre les objectifs opérationnels validés. Il rend compte des résultats obtenus et informe des difficultés de mise en œuvre qu'il rencontre. Pour l'exécution de sa mission, il s'appuie sur une équipe opérationnelle.

A N N E X E 4

✘ Trois missions principales sont mises en exergue :

1) La coordination et l'animation :

Lorsque les interventions du CUCS s'appuient sur le travail d'un réseau d'acteurs locaux structurés, les missions de l'équipe opérationnelle s'attachent à garantir le partenariat, la mobilisation du droit commun et le respect des priorités territoriales.

Il s'agit pour ces thématiques d'une double fonction de coordination et de supervision. La thématique « Habitat /Urbain » relève en partie de ce mode d'animation.

Cette fonction incombe principalement au chef de projet.

2) La mise en œuvre :

En fonction de la spécificité des actions à développer, des chargés de mission spécialisés viennent renforcer l'équipe opérationnelle. Les volets « Économie, Emploi, Insertion », « Education/Prévention/Citoyenneté », « Santé/Prévention » relèvent nettement de ce cas de figure.

4. Dispositif de pilotage et d'animation

3) La proposition, l'information

La chef de projet peut, de sa propre initiative ou sur proposition de ses collaborateurs et partenaires, attirer l'attention des acteurs institutionnels sur toutes améliorations ou orientations susceptibles d'accroître la performance des interventions du CUCS ou d'améliorer la situation d'un site ou d'une catégorie de public. Le comité de pilotage est destinataire de ces sollicitations ou recommandations.

✘ L'équipe opérationnelle est dirigée par une chef de projet. La chef de projet est la responsable hiérarchique directe des chargés de mission et du secrétariat.

✘ L'équipe opérationnelle est composée de :

- 1 chef de projet
- 1 chargé de mission Économie, Emploi, Insertion (imputation équipe opérationnelle)
- 1 chargé de mission Éducation/Prévention/Citoyenneté (imputation ERE)
- 2 référents Éducation (imputation ERE)
- 1 chargé de mission Santé/Prévention (imputation ASV)
- 1 secrétariat